

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DASES 362 G** : Subventions (100 000 euros) au profit des associations Emmaüs Défi et Aurore pour le dispositif Convergence – conventions -

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, une subvention d'un montant de 85 000 euros à l'association Emmaüs Défi (19e) et une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association Aurore (15<sup>ème</sup>) ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association Emmaüs Défi (n° SIMPA 67261 et n° de dossier 2016\_07506), domiciliée 6 rue Archereau (19<sup>ème</sup>), une convention dont le texte est joint en annexe et avec l'association Aurore (n° SIMPA 2541 et n° de dossier 2016\_07536) domiciliée 1/3 rue Emmanuel Chauvière, une convention dont le texte est également joint en annexe;

Article 2 : il est attribué une subvention au bénéfice d'Emmaüs Défi au titre de 2016 pour le projet suivant :

- une subvention de 85 000€ à l'association Emmaüs Défi, dont le siège social est situé au 6 rue Archereau (Paris 19<sup>ème</sup>), pour assurer la mise en œuvre du projet Convergence qui repose sur le

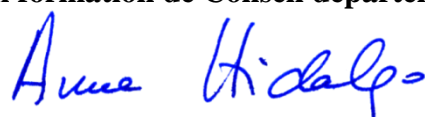
fonctionnement d'un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion (n° SIMPA 24921 et n° de dossier 2016\_07506);

- une subvention de 15 000€ à l'association Aurore, dont le siège social est situé au 1/3 rue Emmanuel Chauvière (Paris 15ème), pour assurer la mise en œuvre du projet Convergence qui repose sur le fonctionnement d'un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion d'insertion (n° SIMPA 2541 et n° de dossier 2016\_07536);

**Article 3 :** les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Chapitre 65 - Rubrique 583 – Nature 6574 - ligne DF 34014</b>		
<b>Organismes bénéficiaires</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Emmaüs Défi	Le projet Convergence repose sur le fonctionnement d'un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion	<b>85 000 €</b>
Aurore	Le projet Convergence repose sur le fonctionnement d'un chantier d'insertion à destination d'un public en situation de précarité ou de grande exclusion	<b>15 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>100 000 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**